

220C5067
FR0010411983-FS1321

19 novembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 16 novembre 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 464 727 actions SCOR SE² représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société³ ; et
- en baisse, le 17 novembre 2020, par suite de la restitution d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 950 564 actions SCOR SE⁴ représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 773 616 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 186 677 576 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 259 453 actions détenues à titre de collatéral.